

LLCA

<u>Spécialité ARTS</u>	<u>Spécialité HGGSP</u>	<u>Spécialité HLP</u>	<u>Spécialité LLCER</u>
<u>Spécialité LLCA</u>	<u>Spécialité MATHS</u>	<u>Spécialité NSI</u>	<u>Spé PHYSIQUE-CHIMIE</u>
<u>Spécialité SVT</u>	<u>Spécialité SI</u>	<u>Spécialité SES</u>	<u>BAC TECHNO</u>

Spécialité littérature, langues et cultures de l'antiquité

Modalités de « dédoublement » des sujets (session 2021)

L'épreuve écrite de la spécialité « Littérature et langues et cultures de l'Antiquité » (LLCA) comporte deux parties notées chacune sur dix points.

Dans la première partie intitulée « Étude de la langue », les candidats se verront proposer deux questions de lexique (2 points) et deux questions de grammaire (2 points). Ils auront chaque fois à en traiter une à leur choix.

Dans la seconde partie intitulée « Compréhension et interprétation » (10 points), les candidats devront traiter l'un des deux sujets de composition proposés.

Le choix ainsi offert aux candidats, sur trois des quatre exercices du sujet, permet de pallier l'éventuel non-traitement d'une partie du programme. Seule la version de langue ancienne ne fait pas l'objet d'un doublement, car l'exercice de traduction, dont l'apprentissage se fait tout au long de la scolarité, n'est pas soumis à un programme proprement dit.